



TEXTE ADOPTÉ n° 262
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

2 avril 2026

PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE

relatif à la Nouvelle-Calédonie

L'Assemblée nationale a rejeté, en première lecture, le projet de loi constitutionnelle adopté par le Sénat.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 2 avril 2026.

*La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

Voir les numéros :

Sénat : 23. 409 et T.A. 68 (2025-2026).

Assemblée nationale : 2529 et 2579.
